ReconquÃªte des berges de Seine Ã Paris

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
October 2011

Avis favorable de la commission d'enquÃªte publique

La commission d'enquÃªte vient de remettre son rapport final Ã la Ville de Paris, suite Ã l'enquÃªte publique qui s'est dÃ©roulÃ©e pendant 73 jours, du 4 juillet au 14 septembre, portant sur le projet d'amÃ©nagement des berges de la Seine Ã Paris. Cette enquÃªte a permis de recueillir de trÃ¨s nombreux avis du public, plus de 1 500, sur ce projet majeur de reconquÃªte des berges qui vise Ã retrouver le lien au fleuve et Ã y favoriser le dÃ©veloppement de nouveaux usages. Elle clÃ´t une trÃ¨s large concertation qui s'est ouverte Ã l'Ã©tÃ© 2010, et qui a donnÃ© lieu Ã plus de vingt rÃ©unions publiques, Ã des ateliers participatifs et des travaux impliquant des jeunes de Paris et de la mÃ©tropole.

Le projet prÃ©sentÃ© Ã l'enquÃªte consiste Ã transformer la voie rapide de la rive droite en boulevard urbain, en crÃ©ant 6 traversÃ©es piÃ©tonnes sÃ©curisÃ©es par feux ; et sur la rive gauche, Ã la faveur de la fermeture Ã la circulation automobile entre le pont Royal et le pont de l'Alma, la requalification de ces 2,3 km soit prÃ¨s de 4,5 hectares pour des espaces publics supplÃ©mentaires pour les habitants de Paris et de la mÃ©tropole et au-delÃ pour tous les visiteurs de la capitale.

La commission d'enquÃªte, aprÃ¨s avoir pris en compte l'ensemble des Ã©lÃ©ments portÃ©s Ã l'enquÃªte, a Ã©mis dans son rapport un avis favorable au projet d'amÃ©nagement assorti de deux rÃ©serves et de huit recommandations. La premiÃ¨re rÃ©serve porte sur "la rÃ©versibilitÃ© dÃ©finie comme un retour Ã la fonctionnalitÃ© de circulation de la voie sur berge basse rive gauche".
Cette rÃ©versibilitÃ© est d'ores et dÃ©jÃ intÃ©grÃ©e dans les orientations du projet qui prÃ©voit la "dÃ©montabilitÃ©" de l'ensemble des installations, le maintien de la chaussÃ©e existante qui restera ouverte aux vÃ©hicules de secours et d'entretien. Le projet envisage pour ce site d'en faire un lieu d'expÃ©rimentation et d'innovation urbaine, visant la modularitÃ© des installations, leur saisonnalitÃ© et leur renouvellement, sans figer les amÃ©nagements sur les berges. La seconde rÃ©serve concerne les amÃ©nagements envisagÃ©s au port du Gros Caillou et leur articulation avec la future zone de logistique fluviale et les fonctions liÃ©es Ã la navigation. La Ville a d'ores et dÃ©jÃ engagÃ© un travail approfondi avec Ports de Paris et Voies Navigables de France afin de prendre en compte les contraintes d'usage des berges Ã des fins logistiques et destinÃ©es Ã la navigation, qui seront naturellement intÃ©grÃ©es au projet. La dÃ©libÃ©ration de dÃ©claration de projet sera prÃ©sentÃ©e au Conseil de Paris lors de sa sÃ©ance des 12, 13 et 14 dÃ©cembre prochains, avec l'intÃ©gration des recommandations et rÃ©serves de la commission d'enquÃªte qui seront levÃ©es.

La Ville de Paris se rÃ©jouit de cet avis favorable, qui marque une Ã©tape dÃ©cisive dans la mise en œuvre du projet de reconquÃªte des berges trÃ¨s attendu des Parisiens et des amoureux de Paris, et permet la rÃ©alisation des travaux dans le premier semestre 2012 et l'ouverture au public dÃ¨s l'Ã©tÃ© 2012, ainsi que le maire l'avait annoncÃ©.

Â

Â Ville de Paris - Les Berges de Seine